

Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Président

José Birbaum

1^{er} vice-président

Germain Schaffner

2^e vice-présidente

Christiane Roy Blanchoud

Secrétaire

Michel Häusermann

Secrétaire suppléant

Mehdi Sébastien Lagger

Scrutateurs

Pascal Conti

Jean-Claude Merminod

Scrutateurs suppléants

Werner Kneubühler

Nicole Roggo

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

Du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Président

Germain Schaffner

1^{er} vice-président

Cédric Weissert

2^e vice-président

Jean-Claude Merminod

Secrétaire

Michel Häusermann

Secrétaire suppléant

Mehdi Sébastien Lagger

Scrutateurs

Chantal Junod Napoletano

Gérald Lagrive

Scrutateurs suppléants

Pascal Conti

Nicole Roggo

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

♦ ♦ ♦ ♦

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 8 fois, soit les

- 16 février
- 29 mars
- 10 mai
- 21 juin
- 28 septembre
- 1^{er} novembre
- 8 novembre
- 7 décembre.

♦ ♦ ♦ ♦

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

Séance du 16 février 2012

N° 1 Initiative populaire communale « Des abonnements de transports publics abordables pour les jeunes d'Ecublens »

Le Conseil communal décide :

- de prendre acte de l'aboutissement de l'initiative populaire communale « Des abonnements de transports publics abordables pour les jeunes d'Ecublens »;
- de constater la validité de l'initiative;
- de refuser l'initiative par 38 NON contre 27 OUI.

N° 2 Aménagement d'un Ecopoint au chemin du Bochet – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'accepter l'aménagement d'un Ecopoint au chemin du Bochet, selon le préavis;
- d'accorder, à la Municipalité d'Ecublens, un crédit de **Fr. 213'000.-** (deux cent treize mille francs) pour la réalisation de cet Ecopoint.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 450 « Ordures ménagères et déchetterie » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil » plus précisément dans le compte n° 450.5010.114 « Bochet – Ecopoint ».

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

Séance du 29 mars 2012

N° 3 Collège Neptune (Vieux Pontet) – Construction d'un préau couvert au sud-ouest et création d'une zone de protection végétale entre la cour de récréation et l'avenue du Tir-Fédéral – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet de construction d'un préau couvert au sud-ouest de la cour de récréation;
- d'approuver le projet d'aménagement d'une zone de protection végétale entre la cour de récréation et l'avenue du Tir-Fédéral;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 130'000.- TTC** (cent trente mille francs) pour les deux réalisations.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section N° 503 « Instruction publique et cultes » et la nature No 5030 « Bâtiments et constructions » plus précisément dans le compte N° 503.5030.222 « Neptune – aménagement du préau (couvert et protection) ».

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 4 Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Renens, secteur Préfaully/Blancherie – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre (secteur Préfaully-Blancherie) sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens;
- d'accorder à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 390'000.- TTC**, selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 9 et 11;
- d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 10 et 11.

N° 5 Mise en place d'une méthodologie « Quartiers solidaires » en faveur des aînés d'Ecu-blens – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la continuité de la méthodologie « Quartiers solidaires » par l'attribution d'un mandat à Pro Senectute sur une durée maximum de quatre ans;
- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 244'800.-** (deux cent quarante-quatre mille huit cents francs) pour sa réalisation, réparti sur une durée de quatre ans dès l'année 2012.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement n° 710.3655.18 « Quartiers solidaires », à raison de Fr. 61'200.- annuellement pour les années 2012 à 2015.

Séance du 10 mai 2012

N° 6 Réaménagement de l'avenue du Tir-Fédéral, secteur du collège d'Epenex – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le réaménagement de l'avenue du Tir-Fédéral, secteur collège d'Epenex;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 365'000.-** (trois cent soixante-cinq mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.139 « Tir-Fédéral – Secteur du collège d'Epenex ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 7 Réfection des serres communales – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la réfection des serres communales;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 593'000.-** (cinq cent nonante-trois mille francs) pour sa réalisation.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 440

« Parcs et promenades » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 440.5030.226 « Réfection des serres ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 8 Réseau 2012 des transports publics, aménagement des infrastructures – Demande de crédit

Le Conseil communal décide, **après amendement** :

- d'adopter le projet d'aménagement des arrêts « **Champs-Courbes** » et « **En Enjalin** » en vue de la mise en place du réseau 2012 des transports publics;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 450'000.-** (quatre cent cinquante mille francs) pour la réalisation de ces aménagements.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Service de l'urbanisme » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 420.5010.104 « Réseau TP 2012 – aménagements ».

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes.

N° 9 Passage inférieur Vernie-Sorge – Mesure 4d.OL.11 – Franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les Communes de Crissier et d'Ecublens/VD – Demande de crédit d'étude pour la phase de projet définitif

Après un long débat, le Conseil communal décide :

- de refuser le préavis tel que présenté (30 NON, 29 OUI et 5 abstentions).

N° 10 Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD

Le Conseil communal décide, **après amendements** :

- d'adopter le règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en application de ce règlement.

Les amendements ont la teneur suivante :

- Amendement n° 1 : art. 5 al. 1

*La sous-location des logements communaux est soumise à l'autorisation de l'autorité compétente. **Les articles 15 à 18 sont applicables pour la demande de sous-location.***

- Amendement n° 2 : art. 5 al. 2

***En cas de sous-location complète**, l'autorisation peut être refusée lorsque le sous-locataire ne respecte pas les conditions d'occupation du présent règlement.*

- Amendement n° 3 : art. 14 al. 6

La suppression de l'aide communale implique le paiement du loyer net, selon le bail à loyer, par le locataire ~~ou par le sous-locataire.~~

- Amendement n°4 : Art.18 et suivants

L'alinéa 4 de l'article 18 est supprimé et remplacé par un nouvel article 19 tel que présenté ci-dessous. Les articles suivants deviennent ainsi « Art. 20 Disposition transitoire » et « Art. 21 Entrée en vigueur ».

Art. 19 Règles et procédure applicables au contrat de bail à loyer

¹ En ce qui concerne le contrat de bail à loyer, notamment sa résiliation, la hausse ou la baisse du loyer ainsi que la contestation du loyer initial, les règles matérielles et procédurales pertinentes du droit fédéral et du droit cantonal s'appliquent.

- Amendement n° 5 : Art. 2, alinéa 2 (amendement du Conseiller M. Mossi)

Pour les familles monoparentales, le degré d'occupation **minimum** est fixé comme suit....

Séance du 21 juin 2012

Comptes de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2011

Comptes de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne – exercice 2011

Comptes de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2011

Comptes de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2011

Comptes du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2011

Rapports de la Municipalité et de la commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2011

Le Conseil communal :

- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2011 de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2011 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2011 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2011 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS;
- décide d'accepter les comptes de l'exercice 2011 du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne;
- décide d'accepter la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2011 et les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2011.

Elections pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 :

- Président

M. Germain Schaffner est élu.

- 1^{er} vice-président
M. Cédric Weissert est élu.
- 2^e vice-président
M. Jean-Claude Merminod est élu.

Séance du 28 septembre 2012

N° 9 **Passage inférieur Vernie-Sorge – Mesure 4d.OL.11 – Franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les Communes de Crissier et d'Ecublens/VD – Demande de crédit d'étude pour la phase de projet définitif (second débat)**

Le Conseil communal décide, après amendement :

- d'approuver le crédit d'étude du projet définitif du passage inférieur Vernie-Sorge entre les Communes de Crissier et d'Ecublens/VD;
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 240'000.-** (deux cent quarante mille francs) pour sa réalisation;
- **de charger la Municipalité de renégocier la clé de répartition des coûts en cas de réalisation pour que la contribution d'Ecublens n'excède pas le 45 % de la partie des coûts à la charge des communes.**

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Service de l'urbanisme » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 420.5010.102 « Franchissement mobilité douce entre Ecublens/VD et Crissier – crédit d'étude ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 11 **Adoption des modifications soumises à l'enquête publique complémentaire du plan partiel d'affectation « Village de Renges » – Adoption du plan fixant la limite des constructions pour le Village de Renges**

Le Conseil communal décide :

- d'accepter les réponses aux observations formulées lors de l'enquête complémentaire du plan partiel d'affectation « Village de Renges » et du plan fixant la limite des constructions;
- d'adopter le plan partiel d'affectation « Village de Renges » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 16 janvier au 15 février 2010 et à l'enquête complémentaire du 30 juin au 29 juillet 2012;
- d'adopter le plan fixant la limite des constructions du village, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique du 30 juin au 29 juillet 2012;
- d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet des parcelles n°s 788, 880, 882 et 883;
- de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan partiel d'affectation « Village de Renges ».

N° 12 Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande d'un crédit d'étude complémentaire

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude complémentaire pour la finalisation du plan directeur localisé Vallaire-Venoge;
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude complémentaire de **Fr. 36'000.-** (trente six mille francs) pour la finalisation du plan directeur localisé Vallaire-Venoge.
- Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Urbanisme » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissements », plus précisément dans le compte n° 420.5890.083 « PDL Vallaire-Venoge ».

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 13 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2012

Le Conseil communal :

- décide d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2012 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 264'500.- (deux cent soixante-quatre mille cinq cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 230'600.- (deux cent trente mille six cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis;
- décide que le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire;
- prend acte que le résultat prévisible de la commune pour l'exercice 2012 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de revenus prévu au budget 2012	Fr.	-.-
Charges complémentaires	Fr.	264'500.-
Revenus complémentaires	Fr.	230'600.-
		<hr/>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2012	Fr.	33'900.-
		=====

N° 14 Hôtel de ville du Motty, transformations intérieures – Demande d'un crédit complémentaire suite à un dépassement

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la demande de crédit complémentaire;
- d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de **Fr. 102'401.75** (cent deux mille quatre cent un francs et 75 centimes) pour les transformations intérieures de l'hôtel de ville du Motty et de l'inclure dans le préavis n° 5/2009;
- de prendre acte que cette dépense a été financée par la trésorerie ordinaire et qu'elle a été comptabilisée dans le compte d'investissement du patrimoine administratif n° 351.5030.221 « Hôtel de ville – transformations intérieures ».

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

N° 15 Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – Révision du règlement communal sur la gestion des déchets – RCGD (première lecture)

Le Conseil communal débat sur ce préavis, en première lecture. Il sera soumis au vote lors de la séance du 1^{er} novembre 2012.

Séance du 1^{er} novembre 2012

N° 15 Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – Révision du règlement communal sur la gestion des déchets – RCGD (premier débat)

Après un très long débat et ne souhaitant pas que la séance s'étende au-delà de 23 h 45, le Conseil communal décide de reporter ce préavis à la séance du 8 novembre 2012.

N° 16 Arrêté communal d'imposition pour les années 2013-2017

Le Conseil communal décide de reporter ce préavis à la séance du 8 novembre 2012.

N° 17 Rapport de la Municipalité sur le postulat de Monsieur le Conseiller communal Samuel Karlen intitulé « STEP de Bussigny-près-Lausanne »

Le Conseil communal décide de reporter ce préavis à la séance du 8 novembre 2012.

Séance du 8 novembre 2012

N° 15 Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – Révision du règlement communal sur la gestion des déchets – RCGD (deuxième débat)

Le Conseil communal décide, **après amendements** :

- d'autoriser la Municipalité à mettre en application l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets dès le 1^{er} janvier 2013;
- d'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets;
- d'annuler tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs.

Les amendements, modifiant ainsi le règlement communal sur la gestion des déchets, ont la teneur suivante :

• **Amendement n° 4 de la commission ad hoc (art. 10 – Pouvoir de contrôle)**

Si les déchets sont déposés de manière incorrecte ou illégale, ou si d'autres motifs importants l'exigent, les récipients contenant des déchets peuvent être ouverts et examinés par les **mandataires assermentés** par la Municipalité à des fins de contrôle et d'enquête.

• **Amendement n° 7 de la commission ad hoc (art. 12 – Taxes)**

Pour tous les documents remplacer : « **taxe forfaitaire** » par « **taxe de base** ».

N° 16 Arrêté communal d'imposition pour les années 2013-2017

Le Conseil communal décide, **après amendement** :

- d'approuver l'arrêté d'imposition de la Commune d'Ecublens pour les années 2013-2017 **avec l'amendement suivant** :

Taux de **62 %** (en pour-cent de l'impôt cantonal de base) pour :

- Point 1 : Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.
- Point 2 : Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales.
- Point 3 : Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Remarque: le pour-cent doit être le même pour ces impôts.

L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

N° 17 Rapport de la Municipalité sur le postulat de M. le Conseiller communal Samuel Karlen intitulé « STEP de Bussigny-près-Lausanne »

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Samuel Karlen, intitulé « STEP de Bussigny-près-Lausanne ».

Séance du 7 décembre 2012

N° 18 Entente intercommunale Crissier – Ecublens – St-Sulpice, Chalet Les Alouettes, Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit complémentaire

Le Conseil communal décide :

- d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de **Fr. 70'000.-** (septante mille francs) pour l'assainissement énergétique du chalet « Les Alouettes » à Morgins et de l'inclure dans le préavis n° 9/2010;
- de prendre acte que cette dépense a été financée par la trésorerie ordinaire et qu'elle a été comptabilisée dans les investissements du patrimoine financier, dans le compte n° 9120.20 « Participation à l'Entente – Chalet Les Alouettes ».
- Cette dépense complémentaire, ajoutée à la valeur comptable actuelle restera bien inférieure à la valeur vénale de la participation à l'Entente intercommunale. Elle ne sera donc pas amortie, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Budget de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – exercice 2013

Budget de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne – exercice 2013

Budget de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2013

Budget de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2013

Budget du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2013

Budget communal – exercice 2013

Le Conseil communal :

- décide d'accepter le budget de l'exercice 2013 de la commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2013 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne;

- décide d'accepter le budget de l'exercice 2013 de la commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2013 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS;
- décide d'accepter le budget de l'exercice 2013 du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne;
- décide d'accepter le budget communal 2013 tel que présenté par la Municipalité, avec les amendements suivants :

Amendement n° 1

Dans le groupe 200 « Comptabilité-caisse-contentieux »

200.3184	Frais de contentieux et de poursuites	Fr. 20'000.-	(diminution de Fr. 4'000.-)
200.4362	Facturation de frais de contentieux	Fr. 43'000.-	(diminution de Fr. 4'000.-)
200.4901	Imputation interne de frais de personnel	Fr. 0.-	(diminution de Fr. 24'000.-)

Amendement n° 2

Dans le groupe 210 « Impôts »

210.4001	Impôt sur le revenu	Fr. 20'074'000.-	(augmentation de Fr. 324'000.-)
210.4002	Impôt sur la fortune	Fr. 1'860'000.-	(augmentation de Fr. 30'000.-)
210.4004	Impôt spécial des étrangers	Fr. 76'000.-	(augmentation de Fr. 1'000.-)
210.4011.01	Impôt sur le bénéfice	Fr. 4'167'000.-	(augmentation de Fr. 67'000.-)
210.4012.01	Impôt sur le capital	Fr. 173'000.-	(augmentation de Fr. 3'000.-)

Amendement n° 3

Dans le groupe 23 « Amortissements et réserves »

231.4809.03	Prélèvement sur fonds « Réserve générale »	Fr. 2'349'200.-	(augmentation de Fr. 369'200.-)
-------------	---	-----------------	---------------------------------

Amendement n° 4

Dans le chapitre 4 – Travaux

Compensation de Fr. 24'000 au profit du compte 450.3901 en contrepartie du compte 200.4901 « imputation interne de frais de personnel » qui passe à zéro selon amendement n° 1.

Amendement n° 5

A la rubrique 710.3665.13, rétrocession de la taxe de base sur les déchets.

Allègement social taxe déchets : les charges passent à Fr. 864'200 au lieu de Fr. 70'000.-.

◆◆◆◆

Réponses de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion 2012 pour l'exercice 2011

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la commission de gestion 2011/2012 pour l'exercice 2011 a émis dans son rapport du 1^{er} juin 2012.

Qu'un suivi plus approfondi de la gestion des bâtiments soit mis en place

Réponse :

Le service des bâtiments, de l'épuration et du développement durable (SBED) ayant été entièrement restructuré durant l'année 2012, il n'a pas été en mesure de se pencher sur les vœux de la commission de gestion durant l'année écoulée.

Il débute l'année 2013 avec une équipe directionnelle entièrement renouvelée. Il va donc mettre en place, durant le courant de l'année 2013, une gestion qui permettra d'effectuer le suivi des bâtiments communaux tant du point de vue de l'entretien que de l'assainissement. Une présentation de ce projet sera faite à la commission de gestion pour l'exercice 2013.

Qu'un tableau des consommations énergétiques des bâtiments communaux soit tenu à jour et disponible sur demande d'une commission

Réponse :

Une première analyse des consommations énergétiques a été effectuée en fin d'année 2012. Le SBED reprendra les données de cette analyse afin de mettre en place un suivi régulier et utile des consommations de nos bâtiments communaux. Une présentation sera faite par le SBED, durant le courant de l'automne, à la commission de gestion pour l'exercice 2013.

Qu'une liste des vœux et des postulats du Conseil communal et de la commission de gestion soit établie et tenue à jour afin que le suivi de ces vœux puisse être évalué

Réponse :

Une liste des vœux et des postulats du Conseil communal et de la commission de gestion est tenue à jour par le greffe municipal.

Que les données du SIT, non confidentielles, deviennent disponibles pour le public

Réponse :

Avant de pouvoir mettre à disposition de la population les données du SIT, il s'agit de finaliser l'introduction de ces données dans notre système.

Le projet d'extension du SIT nécessite des ressources internes et externes importantes afin de mettre en place les différents projets (données) définis.

A ce stade, avec les ressources actuelles, nous planifions à 2014 la fin de l'introduction de ces données sur notre SIT. Dès 2015, une équipe de projet étudiera la mise en place d'un accès à la population de certaines informations, ainsi que l'élaboration de guichets virtuels pour les services concernés (nouveau projet).

En parallèle à cette étude, les aspects informatiques devront également être évalués et intégrés: sécurisation des accès, processus guichets virtuels, mise à jour des données, diffusions des requêtes, etc.

Que la Municipalité prenne des mesures, autres que le panneau actuel, pour améliorer la sécurité dans l'enceinte du Collège de la Coquerellaz (voir vœux 2010)

Réponse :

Le SBED évaluera durant l'année 2013 le bien-fondé de cette demande et soumettra un rapport à la Municipalité.

♦ ♦ ♦ ♦

Votations fédérales/ cantonales/communales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

11 mars 2012 – Votations fédérales

**Initiative populaire du 18 décembre 2007
« pour en finir avec les constructions enva-
hissantes de résidences secondaires »**

Electeurs inscrits	5'220
Votants	2'480
Participation	47.51 %
Oui	1'344
Non	1'093

Résultat **acceptée**

**Initiative populaire du 29 septembre 2008
« pour un traitement fiscal privilégié de
l'épargne-logement destinée à l'acqui-
sition d'une habitation à usage personnel ou
au financement de travaux visant à éco-
nomiser l'énergie ou à préserver l'enviro-
nement (initiative sur l'épargne-
logement) »**

Electeurs inscrits	5'220
Votants	2'480
Participation	47.51 %
Oui	1'103
Non	1'276

Résultat **refusée**

**Initiative populaire du 26 juin 2009 « 6 se-
maines de vacances pour tous »**

Electeurs inscrits	5'220
Votants	2'480
Participation	47.51 %
Oui	1'127
Non	1'321

Résultat **refusée**

**Arrêté fédéral du 29 septembre 2011 con-
cernant la réglementation des jeux d'ar-
gent en faveur de l'utilité publique (contre-
projet à l'initiative « Pour des jeux d'argent
au service du bien commun »)**

Electeurs inscrits	5'220
Votants	2'480
Participation	47.51 %
Oui	2'237
Non	164

Résultat **accepté**

**Loi fédérale du 18 mars 2011 sur la régle-
mentation du prix du livre (LPL)**

Electeurs inscrits	5'220
Votants	2'480
Participation	47.51 %
Oui	1'465
Non	863

Résultat **acceptée**

17 juin 2012 – Votations fédérales

**Initiative populaire du 23 janvier 2009
« Accéder à la propriété grâce à
l'épargne-logement »**

Electeurs inscrits	5'212
Votants	2'256
Participation	43.28 %
Oui	794
Non	1'391

Résultat **refusée**

**Initiative populaire du 11 août 2009 « Pour
le renforcement des droits populaires dans
la politique étrangère (accords internatio-
naux: la parole au peuple !)**

Electeurs inscrits	5'212
Votants	2'256
Participation	43.28 %
Oui	397
Non	1'792

Résultat **refusée**

**Modification du 30 septembre 2011 de la
loi fédérale sur l'assurance-maladie (LA-
Mal) (Réseaux de soins)**

Electeurs inscrits	5'212
Votants	2'256
Participation	43.28 %
Oui	161
Non	2'055

Résultat **refusée**

17 juin 2012 – Votation cantonale

**Initiative populaire « Assistance au suicide
en EMS » et contre-projet du Grand Conseil**

Electeurs inscrits	5'212
Votants	2'256
Participation	43.28 %

Initiative

Oui 894

Non 1'297

Résultat initiative refuséeContre-projet

Oui 1'401

Non 748

Résultat contre-projet acceptéQuestion subsidiaire

Initiative 567

Contre-projet 1'522

Préférence contre-projet**8 juillet 2012 – Votation communale****Initiative populaire « Des abonnements de transports publics abordables pour les jeunes d'Ecublens »**

Electeurs inscrits 7'369

Votants 2'298

Participation 31.18 %

Oui 1'034

Non 1'248

Résultat refusée**23 septembre 2012 – Votations fédérales****Arrêté fédéral du 15 mars 2012 sur la promotion de la formation musicale des jeunes (contre-projet à l'initiative populaire « jeunesse + musique »)**

Electeurs inscrits 5'214

Votants 1'846

Participation 35.40 %

Oui 1'334

Non 461

Résultat accepté**Initiative populaire du 23 janvier 2009 « Sécurité du logement à la retraite »**

Electeurs inscrits 5'214

Votants 1'846

Participation 35.40 %

Oui 628

Non 1'168

Résultat refusée**Initiative populaire du 18 mai 2012 « Protection contre le tabagisme passif »**

Electeurs inscrits 5'214

Votants 1'846

Participation 35.40 %

Oui 770

Non 1'053

Résultat refusée**25 novembre 2012 – Votation fédérale****Modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties**

Electeurs inscrits 5'218

Votants 1'156

Participation 22.15 %

Oui 1'039

Non 101

Résultat acceptée**25 novembre 2012 – Votation communale****Modifications de terminologie des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003**

Electeurs inscrits 5'218

Votants 1'156

Participation 22.15 %

Oui 1'067

Non 70

Résultat acceptée

♦ ♦ ♦ ♦

Elections cantonales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

11 mars 2012

Election des 14 membres de l'arrondissement électoral de l'Ouest lausannois au Grand Conseil

- Electeurs inscrits 5'220
- Bulletins rentrés 1'837
- Bulletins blancs 11
- Bulletins nuls 20
- Bulletins valables 1'806
- Taux de participation 35.19 %

3 candidats d'Ecublens ont été élus, à savoir :

- Manzini Pascale
- Miéville Michel
- Mossi Michele



@www.vd.ch

Election des 7 membres du Conseil d'Etat (1^{er} tour)

- Electeurs inscrits 5'220
- Bulletins rentrés 1'874
- Bulletins blancs 9
- Bulletins nuls 22
- Bulletins valables 1'852
- Taux de participation 35.90 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants :

- Maillard Pierre-Yves 1'144 **Elu**
- Broulis Pascal 978 **Elu**
- De Quattro Jacqueline 944 **Elue**
- Gorrite Nuria 926 Non élue
- Leuba Philippe 921 **Elu**
- Métraux Béatrice 900 Non élue
- Lyon Anne-Catherine 874 Non élue
- Voiblet Claude-Alain 679 Non élu
- Béglé Claude 137 Non élu
- Morand Alexandre Guillaume 105 Non élu
- Gétaz Emmanuel 104 Non élu
- Dolivo Jean-Michel 98 Non élu
- Chevallaz Martin 77 Non élu
- Vallat Patrick 77 Non élu
- Sansonnens Julien 70 Non élu
- Bernhard Maximilien 59 Non élu
- Wydler Aurélie 42 Non élue
- Feki Soufia 38 Non élue
- Luccarini Yvan 37 Non élu
- Cordani Tiziana 32 Non élue
- Villard Roland 29 Non élu
- Voix éparses 4
- **Total 8'275**

1^{er} avril 2012**Election des 7 membres du Conseil d'Etat (2^e tour)**

- Electeurs inscrits 5'202
- Bulletins rentrés 1'612
- Bulletins blancs 9
- Bulletins nuls 14
- Bulletins valables 1'598
- Taux de participation 30.99 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants :

- Gorrite Nuria 900 **Elue**
- Métraux Béatrice 881 **Elue**
- Lyon Anne-Catherine 845 **Elue**
- Voiblet Claude-Alain 671 Non élu
- Gétaz Emmanuel 169 Non élu
- Voix éparses 3
- **Total 3'469**



Les membres du Conseil d'Etat, le chancelier d'Etat et la vice-chancelière dans le parc de l'Elysée à Lausanne

Photo : Jean-Bernard Sieber - @www.vd.ch

◆ ◆ ◆ ◆ ◆